

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue d'une activité aquacole : fermes à saumons.**

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La société LOCAL OCEAN a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public située sur le port de commerce de Boulogne-sur-Mer sur une emprise parcellaire de 45 500 m² (TP 6 : 29 000 m², TP 7 : 16 500 m²), identifiée parcelle 1 sur le plan ci-après, aux fins d'y installer des fermes à saumon via un système d'aquaculture en recirculation.

Afin de mener à bien son projet, la société LOCAL OCEAN aura recours dans ses installations à un système d'aquaculture en recirculation (Recirculating Aquaculture System : RAS) avec pour objectif la production de 8 500 tonnes métriques (MT) de tête de saumon atlantique éviscéré (HOG) (Salm Salar) par an avec un potentiel d'expansion jusqu'à 15 000 tonnes. Au nombre de leurs activités figureront également l'importation d'œufs de saumon juvéniles (smolts) en eau douce et la production de saumon taille commerciale de 5kg en eau de mer, traités entièrement et dont les organes internes auront été enlevés et distribué sur les marchés régionaux à partir de leur futur site. Le détail du process est détaillé dans la présentation ci jointe.

Ce projet prévoit un investissement global estimé à 106,85 millions d'Euros, dont 36,33 millions d' Euros pour l'ensemble immobilier, et prévoit un potentiel de création de 75 à 150 emplois avec une volonté de développer par exemple des partenariats avec des programmes de premier cycle universitaire et des programmes professionnels existants afin d'intégrer l'aquaculture terrestre dans le secteur de Boulogne sur mer.

Pour mener à bien ce projet, la société LOCAL OCEAN sollicite l'attribution d'une emprise parcellaire estimée à 45 500 m² sur les emprises des Terre-pleins 6 et 7 du port de commerce identifiée sur le plan ci-joint, afin d'y édifier leurs infrastructures dont la surface reste à définir précisément mais qui représentera à minima les deux tiers de l'emprise parcellaire sollicitée soit environ 30 000 m².



Elle sollicite à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 60 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période.

Elle envisage également d'étendre son activité sur les parcelles 2, 3 et 4 pour l'élevage d'espèces supplémentaires et l'activité de recherche et développement.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie de 45 500 m² en vue d'exercer une activité aquacole : fermes à saumon.

- Durée de l'autorisation : 60 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR 184 810,33 € HT, soit 221 772,4 T.T.C, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2020.

- Montant prévisionnel des investissements envisagés d'un montant total de 106 854 000 EUROS Hors Taxe dont **36 330 000 EUROS Hors Taxe pour l'immobilier étant entendu que les droits réels ne s'appliquent qu'à l'immobilier.**

- Octroi de droits réels : oui.
- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 28/02/2021.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **lundi 21 septembre 2020 – 16h00**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : La société **LOCAL OCEAN, Société par Actions Simplifiées** dont le siège social est à **Boulogne/Mer (62200), 98 Bd Gambetta** immatriculée sous le n° de SIREN **884 466 509** représentée par son **Président** en exercice **Monsieur Alain TREUER,**
- Date de publication du présent avis : 03/09/2020.